

AU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Motion du Groupe UDC : Rétablissons l'équité et ne discriminons pas davantage devant l'impôt, les familles qui font le choix de garder et d'éduquer leurs enfants à la maison.

Nous demandons une modification de la loi sur les impôts directs cantonaux à son article 41 sur la déduction pour les frais de garde, afin de permettre aux familles une déduction de 3'500.- par enfant sur leur revenu imposable indépendamment du choix de garde de leur(s) enfant(s).

Développement :

Le système fiscal actuel favorise un modèle de famille dans lequel les deux parents exercent une activité lucrative et doivent de ce fait très souvent recourir à des structures ou à des personnes extérieures pour la garde des enfants. A cet effet la loi sur les impôts directs cantonaux, à son article 41, autorise la déduction des frais de garde usuels effectifs pour les enfants âgés de moins de 12 ans, ceci jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 3'500.- par enfant. En revanche, pour les conjoints qui décident de renoncer à exercer une activité lucrative pour assumer la garde des enfants, aucune déduction fiscale n'est possible. De ce fait, ces familles sont doublement désavantagées : d'une part, elles acceptent de limiter leur revenu et, d'autre part, par leur apport fiscal, elles n'en contribuent pas moins à subventionner des structures de garde d'enfants qu'elles ne sollicitent finalement pas.

Au lieu de valoriser le rôle des mères (ou des pères) qui assument totalement la garde de leurs enfants, l'Etat contribue donc à dévaloriser le travail des parents qui font le choix de renoncer à une carrière professionnelle pour le bien de leur famille. Autrement dit, par cette forme de discrimination, l'Etat ne contribue pas à la mise en valeur de la famille traditionnelle dont l'importance n'est plus à démontrer pour créer les conditions les plus favorables à un sain épanouissement des enfants et des adolescents. Cette sphère familiale offre un cadre solide de prévention des diverses tentations auxquelles les jeunes sont exposés dans notre société.

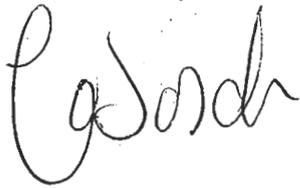
Certes, les familles dans lesquelles les deux parents exercent une activité lucrative sont de plus en plus nombreuses, certaines femmes (surtout) étant aujourd'hui obligées de travailler pour contribuer à l'entretien de leur foyer et éviter ainsi une situation financière très difficile. Les pères et les mères séparés ou divorcés élevant seuls leurs enfants sont eux aussi de plus en plus nombreux. Il ne s'agit pas de méconnaître ces situations parfois extrêmement précaires, qui méritent cependant une attention et un soutien spécifiques, comme il n'est pas dans notre intention de remettre en cause l'utilité des crèches.

En revanche, notre parti souhaite éviter que, par des conditions-cadres inappropriées (à commencer précisément par la fiscalité), l'Etat ne décourage le modèle de la famille traditionnelle et plus particulièrement la garde des enfants au sein de la famille.

A défaut d'égalité, c'est une forme d'équité qu'il convient de rétablir avec pour objectif de valoriser le rôle du conjoint qui, au prix du renoncement à une carrière professionnelle, fait un choix de société différent en acceptant de s'occuper pleinement de ses enfants. Ce choix librement consenti évite à l'Etat et aux communes d'augmenter encore le nombre des crèches publiques ou subventionnées. Ce simple constat plaide pour un allègement fiscal en faveur de toutes les familles et trouve ainsi sa justification.

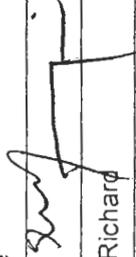
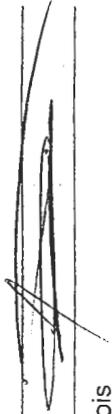
Lausanne, le 9 juin 2009

Jean-Marc Sordet,
Député



sauhaite développée
+ renvoi commission

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël		Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert		Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla		Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine		Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques		Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie		Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille		Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent		Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis		Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine		Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien		Cornamusaz Philippe	Fiora-Guttmann Martine
Berseith Verena		Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe		Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric		De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard		Debluë François	Gfeller Olivier
Borel Bernard		Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric		Décosterd Anne	Giardon Julien
Botlang-Pittet Jaqueline		Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François		Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier		Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël		Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François		Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa		Devaud Grégory	Grognoz Frédéric
Capt Gloria		Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel 	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe 	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe 	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques 	Schwaab Jean Christophe
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André 	Sordet Jean-Marc 
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André 	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel 	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves 	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette 	Zwahlen Pierre